

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

N° 80/635 du 27/12/80  
M/TJ.DGTFP.DFP/22025

portant intégration et nomination de Monsieur  
MBOUNGOU Alphonse, dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I, des Services  
Techniques (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LESAS :

- (/u la Constitution du 2 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/MP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie  
A I ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles  
7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclasse-  
ments ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.1979 modifiant la compo-  
sition du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1062/DAAF du 23.9.1980, du Directeur des  
Affaires Administratives et Financières, du Ministère de l'Economie  
Régionale, désignant le demandeur de l'intéressé ;

D E C R E T E :

D.B.

D.C.F.

S.G.F.

**ARTICLE 1ER.** - En application des dispositions du décret n° 60/90 du 22.12.1960 susvisé, Monsieur MBQUIGOU Alphonse, né le 16/12/1954 à Moukambé, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (Cuba), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage), et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur Spécialisé, indice 710.

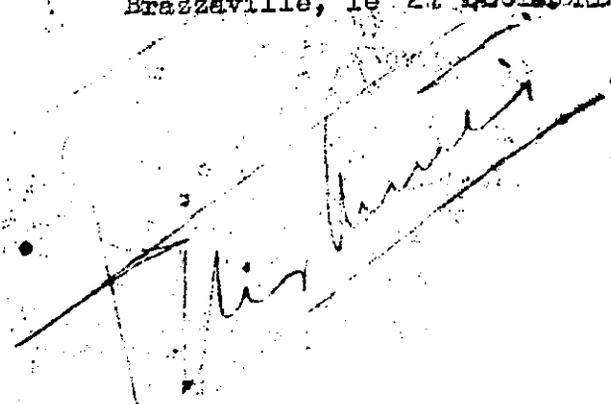
**ARTICLE 2.** - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

**ARTICLE 3.** - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 27 DECEMBRE 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie  
Rurale,



COLONEL Louis SYLVAIN GOMA ..

Henri MOUAMBENGA ..

Le Ministre des Finances,



Le Ministre du Travail  
et de la Justice,

Henri LOPES ..

Victor TAMBA - TAMBA ..

**AMPLIATIONS** ◆

- |                |   |                |   |
|----------------|---|----------------|---|
| JORPC.....     | 1 | INTERESSE..... | 1 |
| DOTP/DFP.....  | 1 | DOSSIER.....   | 3 |
| DFP/BEP.....   | 1 | SGCM/BC.....   | 2 |
| D.B.....       | 2 |                |   |
| D.C.F.....     | 1 |                |   |
| S.G.F.....     | 2 |                |   |
| MINI. E.R..... | 2 |                |   |
| D.G.E.R.....   | 2 |                |   |

